

**Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 décembre 2022 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un montant de 1 025 000 francs, soit:**

- **Délibération I: 750 000 francs destinés à l'achat de 10 véhicules électriques pour équiper la future Unité de nettoyage des toilettes publiques du Service logistique et manifestations;**
- **Délibération II: 275 000 francs destinés à la mise en place d'installations fixes permettant de recharger des véhicules électriques sur le site sis rue François-Dussaud 10.**

*17 avril 2023*

**Rapport de M<sup>me</sup> Bineta Ndiaye.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 17 janvier 2023. La commission s'est réunie, sous la présidence de M. Maxime Provini, le 16 février 2023. Les notes de séances ont été prises par la procès-verbaliste M<sup>me</sup> Coralie Seydoux, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 750 000 francs destiné à l'achat de 10 véhicules électriques pour l'Unité de nettoyage des toilettes publiques du Service logistique et manifestations.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 750 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2030.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif de la Ville de Genève est autorisé à aliéner tout ou partie des véhicules concernés par la présente demande de crédit totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 275 000 francs destiné à la mise en place d'installations fixes permettant de recharger des véhicules électriques sur le site sis rue François-Dussaud 10.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 275 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

### **Séance du 16 février 2023**

*Audition de M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, maire, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de MM. Nicolas Poltera, ingénieur au Service logistique et manifestations (LOM), et Nicolas Kerguen, collaborateur personnel*

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Philippe Meylan, en charge de la Direction du patrimoine bâti (DPBA)*

M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis remercie le président de la CSDOMIC d'avoir accepté de mettre cet objet à l'ordre du jour de la présente séance. Elle explique que l'objectif de cette proposition PR-1549 est d'assurer la prestation de nettoyage des WC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, comme souhaité par une majorité du Conseil municipal (projet de délibération PRD-264) et voté lors du budget 2022. Pour cela, il faut anticiper sur les délais de livraison des véhicules et des stations de charge électrique. Elle précise ne pas revenir sur la question de l'internalisation du nettoyage des WC publics, car le débat démocratique a déjà eu lieu à ce sujet, mais rappelle que ce qui est aujourd'hui nécessaire, c'est de doter la future Unité de nettoyage des toilettes publiques des instruments afin qu'elle puisse effectuer son travail correctement. Elle indique qu'ils ont souhaité passer à l'électrique, conformément à ce qui est prévu par la mesure 33 de la Stratégie climat de la Ville de Genève, qui prévoit d'augmenter le parc de véhicules électriques. Elle précise qu'actuellement la Ville ne dispose que de 14% de véhicules électriques.

M<sup>me</sup> Perler explique qu'elle est concernée par la deuxième délibération car les stations de recharge incombent à la DPBA. Elle indique qu'il s'agit d'installer des câblages pour alimenter les dix stations afin que, lors de la livraison des véhicules, ils puissent bénéficier directement de la recharge. Elle estime que la proposition est claire et ajoute que d'ici à 2050 50% de la flotte municipale devra être pourvue d'une motorisation électrique. Elle explique qu'il est prévu de mettre immédiatement en place un câblage supplémentaire afin d'éviter les superpositions d'installations électriques.

#### *Questions des commissaires*

Un commissaire demande si les bornes de recharge seront situées aux Vernets.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis lui répond qu'elles seront sur le site de François-Dussaud, à côté des Vernets.

Une commissaire demande si des panneaux solaires seront prévus aux stations de recharge.

M. Meylan lui répond par la négative. Il informe toutefois qu'un projet lié à la végétalisation des toitures et à l'installations de panneaux photovoltaïques à François-Dussaud fera partie de la proposition globale de végétalisation des bâtiments de la Ville déposée dans les prochaines semaines au Conseil municipal. Il précise que cela nécessitera des études complémentaires car le site de François-Dussaud est fragile au niveau des constructions et les toitures ne sont pas capables de supporter des charges importantes. Il répond alors qu'il n'y en aura pas dans le cadre de cette proposition, mais que la possibilité sera étudiée par la suite afin d'en installer sur la toiture principale du garage.

Un commissaire demande si les dix véhicules supplémentaires seront de nouvelles acquisitions ou si la Ville en a déjà.

M. Poltera répond qu'ils ont eu des échanges avec la société Honegger – ex-société Onet – afin de connaître les besoins liés à cette compétence. La société leur a donné les informations relatives aux tournées et au nombre de kilomètres. Il souligne que cette prestation se tiendra tous les jours de l'année et précise qu'ils ont prévu d'avoir suffisamment de véhicules afin que les tournées puissent se faire complètement en cas d'immobilisation de l'un d'eux. Il détaille les différents types de véhicules prévus, à savoir huit véhicules pour les tournées de nettoyage et deux véhicules pour la vidange des WC mobiles.

Un commissaire demande s'il y aurait la possibilité de racheter leurs véhicules.

M. Poltera répond que la société dispose encore de quelques véhicules électriques mais qu'ils ont complété leur flotte avec des véhicules thermiques.

Le même commissaire demande quelle est la durée de vie de ces véhicules.

M. Poltera indique que le constructeur Goupil a initié le marché des véhicules utilitaires compacts à motorisation électrique et la Ville de Genève en dispose actuellement d'une quarantaine, notamment pour les espaces verts et la Voirie. Il informe que ces véhicules coûtent peu et donnent entière satisfaction. Il précise que les plus anciens véhicules datent de 2009 et sont toujours en circulation.

En l'absence d'autres questions, le président libère les auditionnés.

### *Discussion et vote*

Un commissaire des Vert-e-s demande si les installations fixes seront installées à un endroit unique.

Le président lui répond par l'affirmative. Elles seront installées dans les locaux de la Voirie, proches de la patinoire des Vernets.

Le président met au vote la proposition PR-1549 qui est acceptée par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG) et 1 abstention (UDC).